



Infos Touquin

N°85

janvier 2021

Chères Touquinoises et chers Touquinois

J'espère que nous pourrons oublier très vite 2020 qui fut une année difficile à bien des égards et que l'année 2021 nous permettra de revenir à une vie « normale » et de retrouver la sérénité.

Je veux avant toute chose avoir une pensée pour celles et ceux qui furent confrontés à la perte d'êtres chers.

L'année 2020 fut difficile et compliquée mais nous a révélé l'efficacité et l'implication de nombreuses personnes que je tiens à remercier.

- Les infirmières installées sur notre commune ainsi que le docteur Paltrier et à travers eux l'ensemble des personnels soignants qui ont fait preuve d'un dévouement sans faille ;

- Les agents municipaux, techniques et administratifs ainsi que les adjoints et membres du conseil municipal qui ont su répondre aux urgences et s'adapter aux exigences liées à la crise sanitaire ;

- Les enseignantes ainsi que le personnel travaillant dans nos écoles, nos cantines et nos garderies, les personnels qui s'occupent des enfants les mercredis et pendant les vacances scolaires. En effet ils ont dû mettre en œuvre les différents protocoles sanitaires et ont parfaitement assuré leur mission.

Je terminerai en vous remerciant, vous chères Touquinoises et chers Touquinois, car vous avez fait preuve d'un sens civique exemplaire en respectant les consignes de sécurité et les gestes barrières. Tous ensemble, nous devons continuer à œuvrer en ce sens, car la pandémie sévit toujours, et nous devons faire preuve de la plus grande vigilance afin d'éviter la propagation du virus.

Alors que j'écris ces lignes la décision de reconfiner le pays n'a pas été prise par le gouvernement. Mais si elle devait l'être dans les jours qui viennent il nous faudrait évidemment nous adapter aux contraintes qui nous seraient alors imposées.

Malgré cette période difficile, il est important que nous continuions avec les membres du conseil à travailler sur les projets de la commune et notamment sur la création de deux logements dans le bâtiment situé à côté de la mairie, sur le futur programme de réhabilitation de la voirie et sur l'entretien des bâtiments communaux.

Le conseil municipal se joint à moi pour vous présenter tous nos vœux et nous vous souhaitons, ainsi qu'à vos proches, santé, bonheur, prospérité et réussite dans tous vos projets.

Votre maire
Sophie Chevrinais

LE MEILLEUR DECHET ? CELUI QUE L'ON NE PRODUIT PAS.

La défense de l'environnement est un enjeu majeur de notre société. S'il est bien difficile de dire si le monde de demain sera meilleur ou pire que le monde d'hier, il est certain qu'il devra être différent en matière de respect de dame nature ! L'activité humaine est grandement responsable des pollutions de toutes sortes. C'est dans ce cadre que les collectivités s'inscrivent, au travers des syndicats de collecte et de traitement des ordures ménagères, pour optimiser les chaînes de traitement et de tri, mais aussi pour devancer les normes de pollution les plus sévères.

La quantité de déchets a doublé en 40 ans ! Chaque Français en produit 580 kg par an, selon l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (Ademe). Il faut produire moins de déchets et mieux les trier pour préserver les matières premières et maîtriser l'impact sur l'environnement. Trop de déchets jetés dans le bac à ordures ménagères devraient être destinés au tri. Nous ne pouvons plus penser ordures ménagères, mais devons organiser le tri de la meilleure façon, afin de réduire toujours plus les quantités de déchets produites. A défaut, nos factures vont exploser !

L'Etat nous impose – souvent par le levier fiscal – de réduire les quantités produites. Si nos actions peuvent parfois être mal comprises, il est du rôle de vos syndicats de collecte et de traitement de vous accompagner, tant pour diminuer les pollutions générées, que pour maîtriser les coûts à la charge des habitants. Notamment, les modalités de collecte doivent être reconsidérées, dans le but de produire moins de déchets non recyclables. Depuis le 1^{er} mai 2019, trier n'a jamais été aussi facile pour les habitants de notre territoire.

POUR LES COLLECTES DES BACS

● du matin : sortir les conteneurs
LA VEILLE AU SOIR.

● de l'après-midi : sortir les conteneurs
AVANT 11H.

● un problème de collecte? Laissez votre poubelle sur le trottoir et contactez nous au **01 64 20 52 22** ou par mail **contact@covaltri77.fr**

Le guide du tri en détaille l'ensemble des consignes, les erreurs à éviter, les bons réflexes.... L'application « Guide du Tri » permet également de répondre à la question « où dois-je mettre ce déchet ? »

Le tri à la loupe

Les emballages en plastique

En plus des bouteilles, flacons, bidons vous pouvez désormais déposer dans votre bac de tri (jaune) : les tubes en plastique (tube de dentifrice...), le polystyrène, les sacs, sachets et films ainsi que tous vos pots (pot de yaourt, de crème de fraîche...), boîtes et barquettes.

Les emballages en métal

En plus des boîtes de conserve, bidons, aérosols et cannettes en métal, vous pouvez maintenant jeter dans votre bac de tri tous les petits emballages métalliques. Il s'agit d'emballages comme certaines capsules de café, les tubes de crèmes ou les plaquettes de médicaments, les opercules, les gourdes (compote à boire...) et les sachets (café...).

Les cartons et les briques alimentaires

Tous les petits cartons vides et les briques alimentaires sont à trier. Pour les grands cartons il est préférable de les déposer en déchetterie, car ils sont susceptibles de créer des incidents sur la chaîne de tri.

Les papiers

Tous les papiers de lecture et d'écriture se recyclent : les journaux et magazines, les publicités et prospectus, les catalogues, mais aussi les enveloppes, les livres, les cahiers, les courriers et les lettres.

Les emballages en verre

Le verre se recycle à l'infini ! Les bouteilles, pots et bocaux en verre de couleur ou transparent doivent être déposés dans les bornes à verre pour être recyclés. Ne surtout pas les jeter avec les ordures ménagères, ils provoquent des incidents très lourds dans les fours. En revanche, la vaisselle, la porcelaine ou la céramique créent des perturbations dans le processus de recyclage dans les verreries et sont à jeter avec les ordures ménagères ou en déchetteries.

Nous Collectons pour VALORISER votre TRI (COVALTRI), cela suppose des changements de comportements. Aidez-nous à progresser !

JF LEGER

dt COVALTRI 77 et SMITOM NORD 77

FOCUS SUR LES ENCOMBRANTS

Pourquoi avoir changé les modalités de collecte des encombrants ?

La collecte des encombrants (qui finit majoritairement en enfouissement !) a été multipliée par trois entre 2014 et 2020, au détriment d'un dépôt en déchetterie qui permet de mieux trier et recycler.

Outre le coût considérable de la collecte, la gestion des encombrants est une catastrophe :

- sur le plan environnemental ;
- sur le plan financier, avec la hausse considérable de la fiscalité sur tous les déchets non recyclés et des coûts de collecte.

Il n'était donc pas responsable de maintenir le système en l'état. Pourtant, au contraire d'autres territoires, il n'a pas été souhaité de supprimer ce service car un certain nombre de personnes ne peuvent se rendre en déchetterie, qui doit pourtant rester l'exutoire à privilégier, au regard des possibilités de tri et de recyclage qu'elle permet !

Le ramassage des encombrants est important, pour la propreté de nos villes et pour les concitoyens. Deux possibilités s'offrent afin de se débarrasser des encombrants :

● La première, à privilégier : les déchetteries :

Sous condition de demeurer dans l'une des 167 communes dépendant du SMITOM Nord Seine-et-Marne, l'accès aux déchetteries du SMITOM est gratuit pour les particuliers.

Après s'être muni de la carte d'accès, de la CNI et d'un justificatif de domicile (de moins d'un an), les résidents du territoire peuvent se rendre en déchetterie pour y déposer jusqu'à 4m³ de déchets par jour, et jusqu'à 0.5m³ de Déchets Diffus Spéciaux (D.D.S.), mais uniquement dans les déchetteries prévues à cet effet pour ces derniers. Les apports d'huile de vidange sont limités à 20 litres par jour. Un quota annuel de 18 m³ gratuits de dépôts de déchets par foyer est autorisé. Au-delà de ce quota, il est possible de déposer des déchets en s'acquittant d'un droit de dépôt en fonction de la nature des déchets déposés.

● La seconde : l'enlèvement des encombrants au pied du domicile, sur rendez-vous.

COVALTRI 77 maintient la collecte des ENCOMBRANTS SUR APPEL sur les 84 communes de son territoire. Les encombrants sont à déposer sur la voie publique dans la limite de 1 m³ par foyer fiscal. Les déchets doivent être sortis la veille au soir du jour communiqué par l'opérateur pour l'enlèvement (début des collectes à 4 heures du matin).

COLLECTES ROBOTISÉES PRÉSENTEZ CORRECTEMENT VOS CONTENEURS ! (collecte à droite uniquement)



ATTENTION !
Un bac mal présenté et
non pucé n'est pas
collecté !

La collecte des encombrants concerne :

- Les ferrailles ;
- Les meubles, les palettes démontées et découpes de bois ;
- Les matelas et sommiers ;
- Les portes et fenêtres exemptes de vitrage ;
- Les jouets en bois et plastique (vélo...).

Important : **UNIQUEMENT LES PERSONNES INSCRITES SONT COLLECTÉES.**

Comment s'inscrire ?

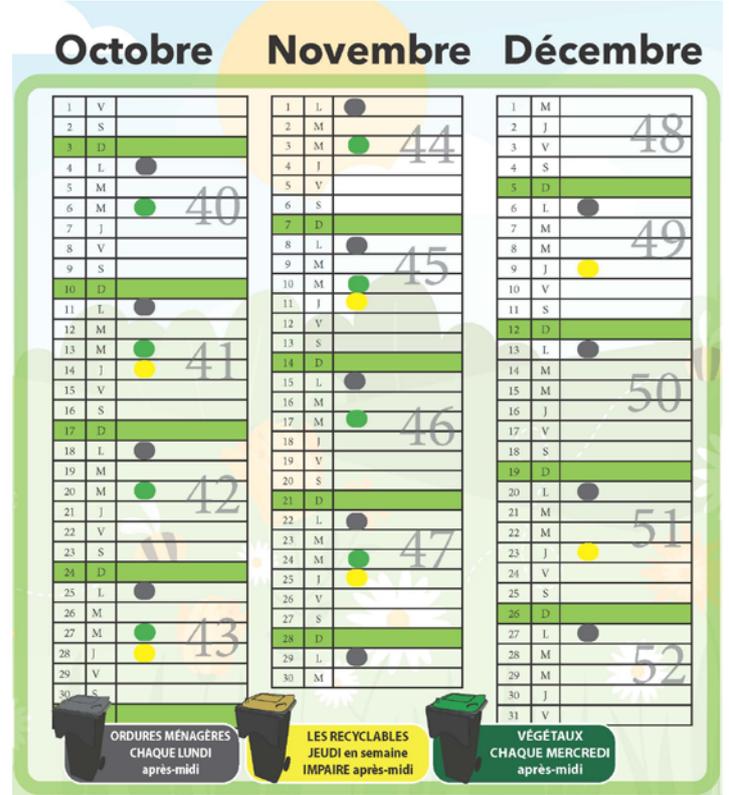
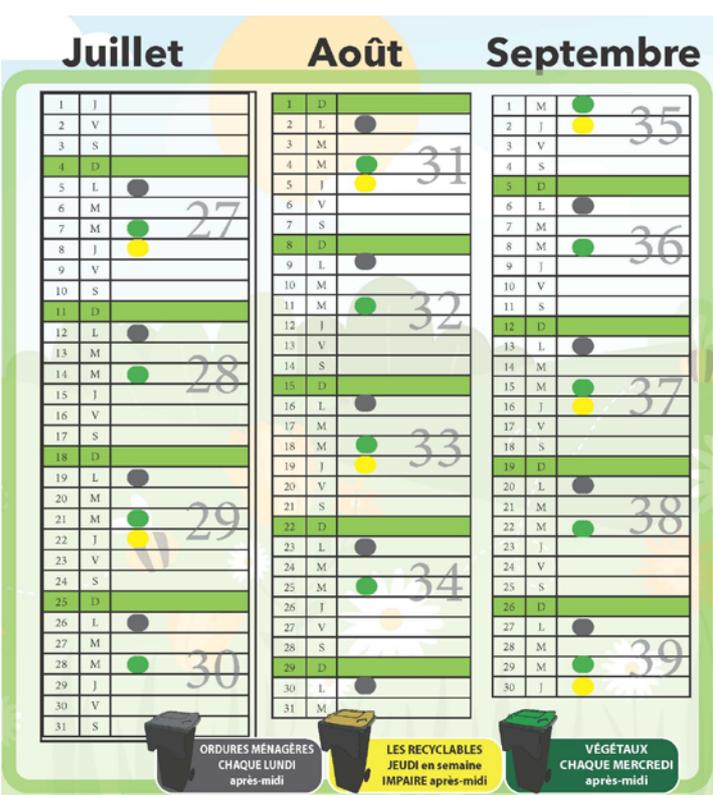
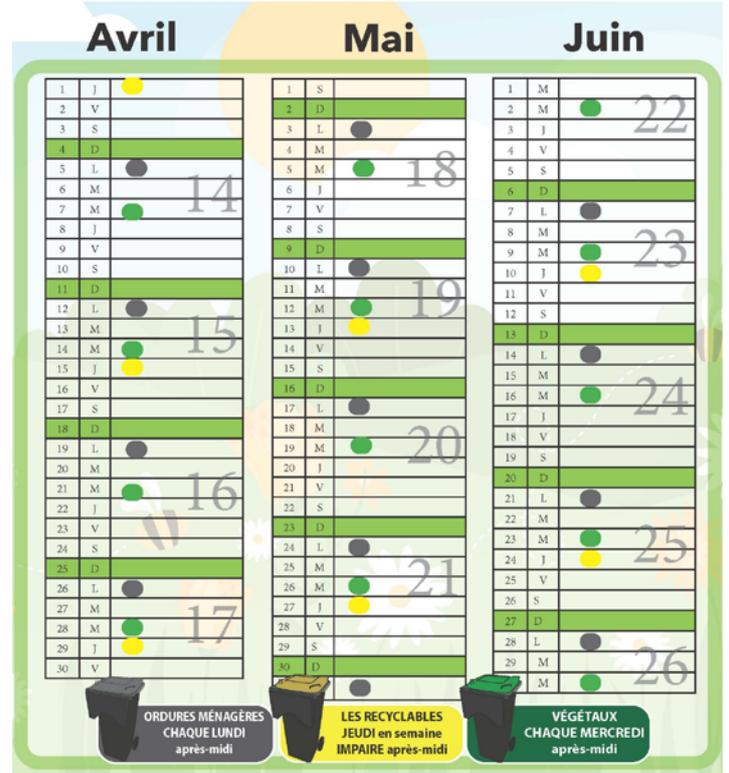
- Par téléphone : 0 801 902 477
- Par mail : encombrants@coved.fr
- Sur notre plateforme internet : encombrants-covaltri77.com

En aucun cas les Points d'Apports Volontaires (bacs collectifs) ne doivent être considérés comme des lieux de dépôts des encombrants ! Il s'agit alors de dépôts sauvages passibles de fortes amendes.

Éliminer les déchets contaminés ou susceptibles d'être contaminés* par le Covid-19 selon la filière classique des ordures ménagères.



Calendrier de la collecte des déchets ménagers - recyclables et végétaux à TOUQUIN en 2021



Ramassage des végétaux : jusqu'au mercredi 24 novembre inclus



INTEMPÉRIES - NEIGE - VERGLAS - PANNE - CATASTROPHES : Si votre bac n'a pas été collecté, laissez-le sorti, des rattrapages auront lieu au cours des jours suivants. Consultez toutes les informations concernant votre commune sur notre site internet !

11 novembre 2020 : le 102^e anniversaire de l'armistice qui a mis fin à la Première Guerre mondiale



Après le 8 mai, c'est donc à nouveau en comité restreint et en respectant les règles sanitaires en vigueur qu'a été célébré à TOUQUIN le 102^e anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918. Une cérémonie sobre mais empreinte d'émotion. Sophie CHEVRINAIS, maire, accompagnée de quelques membres du conseil et de Christian CORDIER, président des associations du Souvenir français et des Anciens Combattants, a d'abord lu, au Monument aux Morts le message de Geneviève DARRIEUSSECQ, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens Combattants, dont on retiendra plus particulièrement la conclusion : « *Chaque 11 novembre est un moment d'unité nationale et de cohésion autour de ceux qui donnèrent leur vie pour la France, de ceux qui la servent avec dévouement et courage. En ces instants, au souvenir des événements passés et aux prises avec les épreuves de notre temps, nous nous rappelons que c'est tout un peuple, uni et solidaire, qui fit la guerre, qui la supporta et en triompha.* » Puis Christian CORDIER a lu le message de l'UFAC et une gerbe a été déposée au nom de la municipalité. Comme chaque année, les noms des victimes gravés sur le Monument ont ensuite été cités un à un avant que ne retentisse la Marseillaise. Le cortège s'est enfin rendu au cimetière où Christian CORDIER a déposé une gerbe au nom du Souvenir français.

25 novembre 2020 : la traditionnelle distribution aux Aînés de pommes de terre et de bons d'achat



Cette année, en raison de la crise sanitaire, le repas des Anciens a dû malheureusement être annulé. Il faut vraiment espérer que l'année prochaine ce rendez-vous attendu pourra être rétabli. Pour autant, nos Aînés n'ont pas été oubliés en 2020 : ils ont d'abord reçu un colis de Noël composé de produits - miel, jus de pomme, cidre, pâté, pain d'épices, biscuits et aussi ... lentilles - le tout provenant de Seine-et-Marne, et même, pour le miel, de TOUQUIN. Et puis, comme tous les ans à la fin de l'automne, ils ont reçu le traditionnel sac de pommes de terre ainsi que des bons d'achat à utiliser dans les commerces de la commune (photo ci-contre : la distribution des sacs de pommes de terre).

Noël 2020 à TOUQUIN



Malgré la morosité qui régnait sur toute la France, les fêtes de Noël et du Jour de l'An ont été célébrées à TOUQUIN - dans le respect des consignes sanitaires évidemment. Des boutiques, comme la boulangerie, ont invité un père Noël et décoré leur vitrine, et la mairie a été illuminée comme il se doit, avec la grande boîte à lettres destinée à recevoir le courrier adressé au père Noël. Ce sont 42 lettres qui lui ont été ainsi écrites et qui devraient prochainement recevoir une réponse (si ce n'est déjà fait).

Pour mieux connaître l'histoire du « Jour de l'An »

Les conditions particulières dans lesquelles a été célébré le passage de l'année 2020 à l'année 2021 peuvent nous amener à réfléchir sur l'histoire du « Jour de l'An ». Le saviez-vous ? En France, la nouvelle année n'a pas toujours commencé le 1^{er} janvier. Cette date, que Jules CESAR avait été le premier à choisir en 45 avant Jésus-Christ, n'a été imposée aux Français qu'en 1564 par l'édit de Roussillon, promulgué par Charles IX. Auparavant, chaque province commençait l'année à la date de son choix : ce pouvait être le 1^{er} mars, le 25 mars (neuf mois avant Noël), à Pâques (ce qui donnait des années de longueur variable), à Noël. C'est le pape Grégoire XIII qui, en instituant le calendrier grégorien en 1582, généralise la date du 1^{er} janvier à l'ensemble du monde chrétien, notamment pour simplifier le calendrier des fêtes religieuses. Pour dater les événements des siècles qui ont précédé 1564, les historiens doivent donc prendre en compte le lieu où ils se sont produits en France et convertir la date donnée par les contemporains afin de trouver celle à laquelle elle correspond dans notre calendrier actuel. Notons enfin que, de 1792 à 1806, en France, le calendrier républicain abolit le 1^{er} janvier et fait débiter l'année le 1^{er} vendémiaire (équinoxe d'automne). Il sera rétabli par la Commune de Paris en 1871 pendant une très brève durée.



La commune de TOUQUIN en deuil



Ces dernières semaines deux Touquinois de longue date nous ont quittés : Clotilde Suzanne LOMBARDIN et Jean Victor COURTIN. Suzanne LOMBARDIN - elle préférerait qu'on l'appelle par son deuxième prénom - est décédée le 15 novembre 2020 et a rejoint son mari, Raymond, décédé en 2016, qui avait marqué de son empreinte la vie communale en exerçant les fonctions d'adjoint en 1982 et 1983 puis de maire entre 1983 et 1995. Jean COURTIN était l'époux de Christiane, conseillère municipale de 1989 à 2001 puis adjointe de 2001 à 2008 avant de devenir vice-présidente du CCAS. Jean COURTIN, décédé le 23 décembre, était un membre actif de l'association des Anciens Combattants et participait à toutes les cérémonies organisées par la Commune les 8 mai et 11 novembre. Nombreux sont ceux qui se rappellent l'avoir vu ces dernières années à ces occasions ... En ces moments si cruels, le conseil municipal tout entier s'associe à la douleur des familles.

Ci-dessus, à droite, Jean COURTIN photographié le 8 mai 2016 lors de la commémoration de la capitulation allemande

19 décembre 2020 : le Père Noël de passage à TOUQUIN



Il était inenvisageable que le Père Noël, en raison des difficultés du moment, renonce cette année à sa mission : récompenser les enfants sages de TOUQUIN. Ah non, alors ! Rien, pas même les contraintes sanitaires, n'aurait pu le décourager, conscient qu'il était qu'en ces jours sombres, il pouvait apporter un peu de tendresse et de rêve. D'ailleurs, pour bien montrer sa détermination, il s'était fait aider, ce 19 décembre 2020, d'un collègue qui accueillait à l'entrée enfants et parents par une jolie chanson. Evidemment, il n'avait pu dans la matinée, comme il le fait habituellement, passer dans les rues de la commune pour la traditionnelle distribution de bonbons. Et il avait dû renoncer à officier dans la salle des fêtes... Mais le très beau décor mis en place derrière la mairie par ses lutins - membres du conseil municipal et bénévoles - n'avait rien à envier à celui des années précédentes. Et même la pluie fine qui est tombée une partie de la journée n'a pu gâcher le plaisir des parents et enfants venus nombreux chercher le traditionnel petit cadeau offert par la commune. Au total, 134 enfants (sur les 181 qui avaient été invités), répartis en plusieurs tranches horaires, ont pu, de 9 h 30 à 17 h, s'asseoir à côté du Père Noël, pour lui confirmer qu'ils avaient été bien sages toute l'année. Ils ont même pu enlever leur masque mais quelques secondes seulement, le temps d'être pris en photo... Un grand merci à tous ceux qui ont rendu possible ce petit moment de bonheur dans une période où ils sont bien rares.

Ci-dessus, à gauche : le Père Noël dans son palais derrière la mairie - avec son collègue (au centre) - entouré de plusieurs de ses lutins (à droite). Ci-dessous : quelques-uns des enfants sages de TOUQUIN.



LA MAIRIE VOUS INFORME

☞ **Un communiqué des infirmières de TOUQUIN** - Les tests PCR Covid 19 sont pratiqués au cabinet **sur rendez-vous**.

☞ **Du nouveau pour les retraits postaux** - la Poste, souhaitant élargir les plages horaires durant lesquelles les Touquinois peuvent effectuer leurs retraits postaux (**colis et lettres recommandées**), a décidé, en accord avec l'exploitant, **M. EL JAWHARI**, que ces retraits se feront dorénavant au bar-tabac-presse « **Le Jupiter** » (8, rue de Lureau) les lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi, de 14 à 20 heures et le dimanche de 8 à 13 heures.

Par conséquent, si vous êtes absents lors du passage du facteur ou de la factrice, vos colis et vos lettres recommandées seront déposés au « **Jupiter** » où vous pourrez aller les chercher les jours et heures indiqués ci-dessus. Cependant, si vous en faites la demande le jour de l'avis de passage avant minuit, il sera toujours possible de choisir sur www.laposte.fr une nouvelle date de livraison à votre adresse.

Rappelons que « **Le Jupiter** » est fermé le mardi toute la journée et le dimanche après-midi.

Attention, les dépôts devront comme actuellement être effectués à la poste.

Notons qu'il est également possible de régler au « **Jupiter** » (comme chez les 9000 buralistes en France qui sont des points de vente de la FDJ), en espèces ou par carte bancaire, les factures de services publics locaux (comme les quittances de crèche) ainsi que les amendes et les impôts. Cette solution est proposée à ceux qui ne souhaitent pas ou qui ne peuvent pas acquitter la note en ligne, par chèque ou par prélèvement automatique. Il est actuellement envisagé de l'étendre au paiement des factures de gaz et d'électricité.

Un dernier point : n'oubliez pas que le stationnement est interdit devant le « **Jupiter** », à l'angle de la rue du Château d'eau et de la rue de Lureau.

☞ **Rappel** : depuis le début de l'année 2021, la collecte des déchets recyclables (bacs jaunes) a lieu **le jeudi des semaines impaires**. Les bacs doivent être sortis le jeudi avant 11 heures.

☞ **Campagne de vaccination contre la covid 19 - informations importantes** - La campagne de vaccination des personnes de plus de 75 ans et des personnes atteintes de maladies graves (sur ordonnance médicale) a commencé. La ville de COULOMMIERS a ouvert depuis le 18 janvier un centre de vaccination à la Maison de Santé de COULOMMIERS, 28 avenue Victor-Hugo. **La prise de rendez-vous est absolument obligatoire par téléphone au 01 64 75 39 27 ou par internet sur la plateforme « doctolib ».** Le standard téléphonique risquant d'être saturé, nous vous remercions d'être patients et de renouveler votre appel pour avoir un rendez-vous. Les Touquinois de plus de 75 ans ont été personnellement informés par un courrier que leur a adressé la Mairie.

☞ **Inscription scolaire des enfants nés en 2018** (pour la rentrée de septembre 2021) : se présenter en mairie, ou téléphoner ou prendre contact par mail - mairie.touquin@wanadoo.fr

☞ L'acteur et metteur en scène Robert HOSSEIN est décédé le 31 décembre 2020 à l'âge de 93 ans. L'occasion de rappeler que ses parents - qui étaient musiciens - ont habité à TOUQUIN pendant une vingtaine d'années, plus précisément rue de Malvoisine, dans une maison nommée « **La Comonnerie** ».

Informations utiles :

- POMPIERS : 18 SAMU : 15 POLICE : 17
☞ URGENCES : 112
☞ GENDARMERIE de ROZAY : 01 64 25 60 28
☞ MAIRIE de TOUQUIN :
Tél : 01 64 04 15 29
Courriel : mairie.touquin@wanadoo.fr
Site internet : www.touquin.fr
☞ SERVICE de livraison des repas à domicile :
Tél : 01 64 04 15 29
☞ PORTAGE des médicaments à domicile :
Tél : 07 82 37 07 18
☞ DOCTEUR PALTRIER : 01 64 20 12 73
☞ CENTRE DE LOISIRS DE TOUQUIN :
Tél : 06 74 24 63 78
Courriel : enfance.ccpc@charlotte3c.fr
☞ SERVICE PETITE ENFANCE DE COULOMMIERS :
Tél : 01 64 75 30 90
Courriel : petite.enfance@paysdecoulommiers.fr
☞ INFIRMIÈRES de TOUQUIN : 01 64 04 10 11
☞ TAXI MADJID (conventionné organismes d'assurance maladie - agréé tiers payant toutes distances) : 06 13 62 28 72
☞ URGENCE Électricité : 09 72 67 50 77
☞ URGENCE Gaz : 0 800 47 33 33

Secrétariat de mairie : horaires d'ouverture

- lundi : 15 h – 17 h
- mardi : 15 h – 17 h
- mercredi : fermé
- jeudi : 9 h – 12 h et 15 h – 17 h
- vendredi : 15 h – 17 h
- samedi : 9 h – 12 h

Poste - horaires d'ouverture : mardi - mercredi - jeudi - vendredi - samedi - de 9 h à 12 h (fermée le lundi)

Les ventes à emporter ou livrées à domicile

► **Burgers et tartines à emporter : le mercredi soir sur la place de la Mairie** - (« *Aux burgers et tartines gourmands* » - Hervé YOMAUD - tél : 06 66 57 52 38)

► **Pizzas et paninis à emporter : le samedi soir sur la place de la Mairie** (« *Dina Store* » - tél : 07 82 19 80 60 - www.dinastore.fr)

► **Couscous et spécialités algériennes** : tous les jours sur commande - **à emporter ou livraison à domicile** (gratuite dès 30 € d'achat dans un rayon de 20 km autour de TOUQUIN (« *La Berboucha* » - tél : 06 35 12 79 66 - www.laberboucha.fr))